



Validation des Acquis de l'Expérience

VAE

Objectifs de l'accompagnement

L'accompagnement consiste à aider le candidat à expliciter ses expériences, c'est-à-dire à en parler, à les décrire et à les formaliser en précisant leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées

Modalités

L'accompagnement se fait en présentiel mais aussi à distance

Modalité de validation

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Pré-requis & conditions d'inscription

Le CFPPA de Bourges peut vous accompagner pour toutes les VAE concernant les diplômes du ministère de l'Agriculture. Du CAPa au BTSa.

La démarche est ouverte à tous (quels que soient l'âge, la nationalité et le statut), il suffit de justifier d'une expérience d'1 an minimum en rapport direct avec le diplôme visé en continu ou en discontinu à temps plein ou à temps partiel.

Vos activités peuvent être professionnelles et/ou extraprofessionnelles : bénévole, élu, volontaire, sportif de haut niveau...

Aucun diplôme n'est exigé pour s'engager en VAE .

Modalité de sélection

Entretien individuel.

Réponse dans la semaine qui suit l'entretien.

Durée maximale

20 h d'accompagnement (entretien d'explicitation d'une durée moyenne de 2h).

Nos différences

- On s'adapte à vos horaires de travail,
- Accompagnement personnalisé,
- Intervention d'accompagnateur VAE référencé,
- Le CDR de l'établissement est à votre disposition,
- Possibilité d'avoir plus d'heures d'accompagnement.



* Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences *



👤 Chargée de la VAE

☎ 02 48 70 55 15

✉ bourges@cfppa.fr

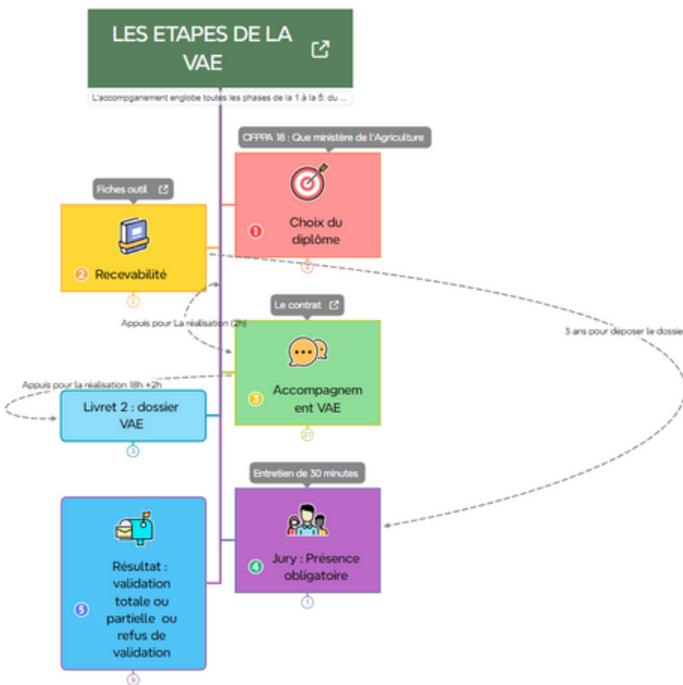
📍 Le Sollier CS18
18570 Le Subdray

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Établissement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les démarches de la VAE



Indicateurs (depuis 2016)

Réussite à l'examen



Taux d'appréciation



Les étapes de la VAE

- **Phase départ - 2h**
Aide à la demande de dossier de recevabilité
- **Phase 1**
 - Réflexion pour restituer le projet de VAE dans le projet professionnel et personnel
 - Analyse du parcours personnel et professionnel
 - Sélection des activités pertinentes vis-à-vis du référentiel de formation
 - Description des activités et mise à plat des compétences, capacités et aptitudes acquises
 - Sélection des preuves d'activités à joindre au dossier
 - Relecture du dossier
- **Phase 2**
 - Construction d'un argumentaire
 - Mise en situation de présentation orale

Phase 1 & 2 - durée 18h

Les délais et obligations à respecter :

- 3 ans maximum pour déposer le dossier
- Présence obligatoire le jour du jury
- 5 ans pour réaliser un parcours complémentaire en cas de validation partielle
- 10 mois en moyenne pour réaliser le dossier et passer devant le jury.

Gestion administrative de l'accompagnement

- Un contrat de prestation d'accompagnement à la VAE est signé entre le centre et le candidat.
- Un dossier pédagogique trace tous les points abordés lors des séances d'accompagnement
- Une attestation d'accompagnement est délivrée en fin
- La validation finale est prononcée par le jury régional VAE réuni par la DRAAF-SRFD.

Les tarifs de l'accompagnement

1 300 € finançable par le conseil régional ou autres dispositifs.

Les différents sites et portails nationaux

Le portail de la VAE



Ministère du travail :
Description de la VAE



Chargée de la VAE

02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

Le Sollier CS18
18570 Le Subdry